

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

Medicrea International

Assemblée générale mixte du 3 juin 2019

Douzième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

ODICEO
115, boulevard de Stalingrad
C.S. 52038
69616 Villeurbanne Cedex
S.A. au capital de € 275.000
430 130 393 R.C.S. Lyon

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Medicrea International

Assemblée Générale mixte du 3 juin 2019

Douzième résolution

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

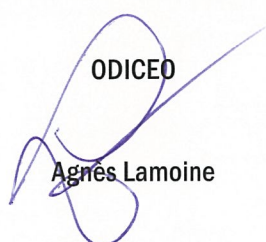
Votre Conseil d'Administration vous propose, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution de la présente Assemblée relative à l'autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la société, de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Villeurbanne et Lyon, le 30 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes


ODICEO
Agnès Lamoine

ERNST & YOUNG et Autres

Lionel Denjean